

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial — **Anti-Fourmis Loxiran poudre**

Fabricant / fournisseur

W. Neudorff GmbH KG
An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal
Téléphone +49- (0) 5155/624-0, Fax +49- (0) 5155/6010, Télex --

E-Mail info@neudorff.de
Internet www.neudorff.de

Service des renseignements

Betriebsleitung / Labor
Téléphone +49- (0) 5155/624-165

Renseignements en cas d'urgence

Giftzentrale Berlin
Téléphone +49- (0) 30/19240

Conditions d'utilisation recommandées
Insecticide à épandre et à arroser.

Effet de la matière / de la préparation
A base de Pyrethrum insecticide-Agit sur le système nerveux des insectes ciblés.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification
N; R51/53

Phrases R

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement
Ne pas déverser dans les eaux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique
Insecticide en granulés à épandre.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification
89997-63-7	289-699-3	Chrysanthemum cinerariaefolium, ext. ; (Pyrethrum extract)	0,174	Xn R20/21/22; N R50/53

Remarques complémentaires
Ne contient que des matières principales inertes.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales
Eviter contact inutile avec le produit.

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Sans symptôme spécifique connu.

Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié
eau
mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
non connu

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Ne pas inhaler les émanations de fumée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles
Veiller à assurer une aération suffisante.

Les précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage
Ramasser mécaniquement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation
Se conférer au mode d'emploi.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Stocker au sec.
Stocker au frais.

Classe de stockage (RFA) 11

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
À n'utiliser que comme insecticide anti-fourmis conformément au mode d'emploi.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire
pas nécessaire

Protection des mains
pas nécessaire

Protection des yeux
pas nécessaire

Protection de la peau
pas nécessaire

Mesures générales de protection
Eviter tout contact inutile avec le produit.
Eviter d'inspirer la poussière.

Mesures d'hygiène
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat	**Couleur**	**Odeur**
produit cristallin	rouge	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	6,5	20 °C			1% dans de l'eau

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Volatilisation	pas nécessaire				
Plage de fusion	185-188 °C				
Point d'éclair	pas nécessaire				
Inflammation à l'état solide	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité en vrac	0,89 g/cm3				
Solubilité dans l'eau	Se dissout dans l'eau.				

Propriétés favorisant la combustion
Le produit ne contient aucun agent inflammable

| **Danger d'explosion**
Aucun danger d'explosion.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux
non connu

Informations diverses
Stable à température ambiante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat	Calcul	
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Remarques générales
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques générales
Ne pas déverser le produit dans les eaux.
Nocif pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets	Nom du déchet
02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
06 13 01*	produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

Les déchets signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit
Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
Rassembler mécaniquement et remettre dans l'emballage d'origine.

Remarques générales
Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes
Lire le mode d'emploi!

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
UN 3077 Matière dangereuse pour l'environnement (pyrethrine), 9, III
Code de classification: M7

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification
Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et à la directive des produits dangereux allemande

Identification
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
Chrysanthemum cinerariaefolium, ext. ; (Pyrethrum extract)

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau	2	Auto-classification (RFA)

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils)	0 %

16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisation recommandée et restrictions
Lire le mode d'emploi!

Informations diverses
Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.